



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2010-7-AG-R-101

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion (2010-7-AG) tenue à l'Université le 16 juin 2010.

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 192 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur *honoris causa*;

VU la résolution 2001-7-AG-R-53 de l'Assemblée des gouverneurs, en date du 23 mai 2001, adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU la résolution 2010-8-CEX-R-41 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 26 mai 2010, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'UQTR, à monsieur Gaston Bellemare;

VU la résolution 2010-CA546-22-R-5767 du Conseil d'administration de l'UQTR, en date du 14 juin 2010, recommandant l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'UQTR, à monsieur Gaston Bellemare;

Sur la proposition de M. Daniel Coderre,
appuyée par M. Michel Ringuet,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à monsieur Gaston Bellemare, figure marquante de la vie artistique au Québec, pour :

- 1) l'impact exceptionnel de ses réalisations à la vie des lettres et de la culture;
- 2) la valeur exemplaire de son cheminement à la promotion d'une poésie ouverte sur le monde;
- 3) sa contribution remarquable au progrès de la société québécoise de par sa langue poétique et sa reconnaissance par-delà le Québec;
- 4) la notoriété de ses réalisations, dont principalement le Festival International de la Poésie de Trois-Rivières qui assure le rayonnement international de la langue française.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,

André G. Roy